

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

COLLEGES & LYCEES : Zola, A. France, Nermont, Ste Cécile, Paulsen

MATIN		
Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
	Les CARS DUNOIS	
Mortiers	7 h 00	
Vilsard	7 h 03	
Le Plessis	7 h 07	
Le Tronchet	7 h 10	
Anouillet	7 h 15	
Marboué abris bus mairie	7 h 25	
	CAR DUNOIS	CAR Commune
	Zola, A. France	Nermont, Ste Cécile Paulsen
Marboué abris bus Mairie	7 h 30	* 7 h 30
Gare SNCF (Zola)	7 h 40	xxx
Halte routière Piscine	xxx	7 h 40
Anatole France	7 h 50	xxx

* heure départ du car

SOIR	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
Soir	Les CARS DUNOIS
Anatole France	16 H 40
Marboué Mairie	16 H 50
1er tour	CAR Commune
	<i>Anatole et Ecoles de Marboué</i>
Marboué Mairie	16 H 50
Mortiers	17 H 00
Le petit Bois	17 H 07
Anouillet	17 H 13
Mezelle (carrefour)	17 H 18
Le Tronchet	17 H 23
2ème tour	CAR Commune
	Zola, Nermont, Ste Cécile, Paulsen
Halte routière Piscine	17 H 35
Gare SNCF (Zola)	17 H 43
Marboué abris bus Mairie	17 H 51
Vilsard	17 H 58
Le Plessis	18 H 03
Le Tronchet	18 H 07
Mezelle (carrefour)	18 H 13
Anouillet	18 H 18

MERCREDI	
Etablissements scolaires en demi journée	
MATIN	Les CARS DUNOIS
Mortiers	7 h 00
Vilsard	7 h 03
Le Plessis	7 h 07
Le Tronchet	7 h 10
Anouillet	7 h 15
Marboué abris bus mairie	7 h 25
Gare SNCF (Zola)	7 h 35
Halte routière Piscine	7 h 40
Anatole France	7 h 50

MERCREDI	
Etablissements scolaires en demi journée	
MIDI	Les CARS DUNOIS
Anatole France	12 h 05
Halte routière Piscine	12 h 13
Gare SNCF (Zola)	12 h 19
Le Tronchet	12 h 29
Le Plessis	12 h 32
Anouillet	12 h 36
Mortiers	12 h 43
Vilsard	12 h 46
Marboué abris bus mairie	12 h 54

Madame, Monsieur,

Voici les horaires des transports scolaires de la commune de Marboué.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier de quelques minutes.

Le trajet a été réalisé en fonction des inscriptions et transmis au Conseil Régional,

Aucune modification ne peut donc y être apportée.

Pour la sécurité, il est important de rappeler que les élèves doivent attendre le car

sous l'abris bus ou à défaut sur le trottoir, mais en aucun cas empiéter sur la chaussée.

Nous vous rappelons que la carte de transport est obligatoire,

et doit être badgée à chaque montée.

D'autre part, nous vous rappelons que le port de la ceinture est obligatoire ainsi que le

port du masque pour les élèves de plus de 11 ans.

Nous espérons que vous serez entièrement satisfait de ce service apporté par la

municipalité et sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

V, SAMSON - Adjointe Service Population